

Séance du lundi 17 décembre 2012

Date de Convocation : mardi 11 décembre 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2012.12.31 - Frais de mission des élus - Mandat spécial

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET, Caroline ROHRHURST

Excusés ayant donné procuration :

Yves GAUTHIER à Jean-François DEBAT, Patrick BLANCSUBE à Guillaume LACROIX, Xavier BRETON à Nicole GUILLERMIN, Véronique COLLET à Françoise BOZON

Absents :

Huguette PEISSET, Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien GUERAUD

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Les conditions d'exécution de mandats spéciaux par les élus font l'objet de la délibération n° 5 du 26 mai 2008.

Le principe de remboursement des frais occasionnés lors de ces mandats prévoit le remboursement à l'élu desdits frais sur présentation d'un état de production de factures.

Motivation et opportunité de la décision

Dans ce cadre, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la qualification du mandat spécial des frais engagés par Madame Monique DUTHU, Messieurs Benjamin ZIZIEMSKY, Pascal BORGO, Alain BONTEMPS et Christian PORRIN pour les missions ci-dessous, afin de pouvoir procéder à leur remboursement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération n° 5 du 26 mai 2008 relative aux frais de mission des élus,
 VU l'avis de la Commission Finances Administration générale Technique de l'information et de la communication dans sa réunion du mercredi 5 décembre 2012.

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

ATTRIBUE la qualification de mandat spécial aux déplacements des élus suivants :

ELUS	DATE	LIEU & ORGANISME	OBJET	MONTANT DES FRAIS ENGAGES PAR L'ELU
Mme DUTHU Monique	10/10/12	Paris (Ministère de l'écologie)	Reconnaissance agenda 21	SNCF : 142 € Métro : 4,20 € Repas : 15,25 € TOTAL : 161,45 €
M. ZIZIEMSKY Benjamin	10/10/12 au 12/10/12	Vichy	11ème Neuj'Pro	véhic. perso. : 87,70 € Repas : 30,50 € Nuit : 76,22 € TOTAL : 194,42 €
M. BORG Pascal	08/11/12	Lyon	1ère assises nationales du sport et des territoires	Véhic.perso : 23,40 € Péage : 10,40 € Parking : 14,40 € Frais d'inscription : 40 € TOTAL : 88,20 €
M. BONTEMPS Alain	17 & 18/10/12	Rennes	8èmes rencontres nationales de l'éducation	SNCF : 109,70 € Repas : 61 € Nuit : 76,22 € TOTAL : 246,92 €
M. PORRIN Christian	14 & 15/11/12	Strasbourg / Tubingen	Voyage "Habitat Durable"	Repas : 61 € Nuit : 38,11 € TOTAL : 99,11 €

Impacts financiers

Le montant des frais occasionnés par ces déplacements feront l'objet d'un remboursement selon le régime des frais réels. Les dépenses correspondantes, arrêtées à 790,10 € seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2012, chapitre 65 (Autres Charges de gestion courante), article 6 532 (Frais de mission).